

Budget supplémentaire 2008 : les mesures nouvelles

Ces mesures nouvelles peuvent être classées en trois catégories : les mesures à caractère social, les mesures concernant les formations sociales et paramédicales, et le plan 6000 compétences.

Les mesures sociales :

- les rémunérations des stagiaires de la formation professionnelle peuvent être améliorées par les régions. Nous avons décidé d'augmenter la rémunération des stagiaires dépendants de la région pour un montant mensuel de 15 €.
- nous voulons également faciliter l'accès à la formation du public des parents isolés qui subissent des freins particuliers à l'entrée en formation : nous augmentons leur rémunération mensuelle de 350 €, de façon à atteindre le SMIC. Sur la base de cet effort particulier de la région, nous contacterons et chercherons à mobiliser les autres institutions qui peuvent également faciliter l'accès à la formation de ce public (conseils généraux, C.C.A.S., CAF,...).
- lors du budget primitif, nous avons réévalué les barèmes d'indemnisation d'hébergement et de restauration au bénéfice des apprentis. Mais le barème des indemnités de déplacement est resté inchangé depuis plusieurs années. Le conseil régional a créé des dispositifs d'accès aux TER avantageux pour les jeux. Mais tous ne peuvent en bénéficier. Nous augmentons donc de 10 % le barème d'indemnités de déplacement pour les apprentis.

Le total de ces mesures représente un budget de 650 000 € pour 2008.

Les formations sanitaires et sociales :

Par décision de l'État, la formation d'éducateur de jeunes enfants est passée de deux ans et trois mois à 3 ans, et la formation d'assistant de service social est augmentée de 500 heures. Les associations qui assurent la formation de ces professionnels sont dans l'incapacité d'assumer cette augmentation. Le conseil régional doit donc augmenter ses subventions. Pour 2008, cela représente un surcoût de 731 000€.

Bien entendu, le conseil régional réclamera à l'État une réévaluation de la compensation financière de la décentralisation des formations sociales. Soulignons que les négociations globales sur les compensations pour les formations sanitaires et sociales ne sont toujours pas terminées.

Le PONANTS : depuis 2004, nous avons demandé aux associations souhaitant partager un local d'enseignement commun de travailler sur la transversalité de leurs formations. Ces associations vont maintenant fusionner au sein de l'ARRIFTS au début 2009. Nous leur accordons 50 000 € pour finaliser cette fusion.

Dans le domaine des formations paramédicales, nous instaurons la gratuité des formations d'ambulanciers, et nous souffrons 2 sections de formation d'aide soignant dans les lycées professionnels Goussiers de Rezé et Funay-Boucher du Mans.

Le total représente un budget supplémentaire de 190 000 €.

Le plan 6000 compétences :

Depuis deux ou trois ans, nous assistons à une inversion de la pyramide des âges : beaucoup de départs en retraite et moins l'arrivée de jeunes sur le marché du travail. C'est une des explications de la diminution du chômage. Mais cela explique aussi que dans beaucoup de métiers il va y avoir des difficultés à trouver de la main-d'œuvre qualifiée.

Les Pays de la Loire sont la troisième région française pour l'industrie métallurgique, avec 2 grands groupes (Acker Yards et Airbus) et beaucoup de PME - PMI. Mais ces métiers n'attirent pas assez de jeunes et adultes. Un bon baromètre pour mesurer cela, c'est l'apprentissage : alors que le BTP attire de plus en plus de jeunes et que la région doit augmenter régulièrement le nombre de places dans les CFA, l'apprentissage dans la métallurgie stagne ou régresse. Nous avons la même situation en formation continue : de nombreuses formations sont annulées faute de candidats et nous maintenons à bout de bras des formations en sous-effectif.

Dans ces conditions, le conseil régional est prêt à se mobiliser dans une campagne en faveur des emplois industriels. Mais si on veut être efficace, il ne suffit pas de faire de la communication. Il faut s'attaquer aux causes de cette situation. Et dans ce domaine, les entreprises doivent accepter de discuter de l'amélioration des conditions de travail et de rémunération, du type de contrat et des trajectoires

professionnelles proposées, de l'accueil des publics un peu éloignés de l'emploi. Il faut aussi que les grands groupes donneurs d'ordres révisent leur communication d'entreprise (l'affaire un peu moins alarmiste). En parallèle, les collectivités locales doivent améliorer les conditions d'accueil, d'hébergement et de transport des salariés venus d'ailleurs.

Le conseil régional souhaite que toutes les parties s'engagent, en particulier les deux grands donneurs d'ordre qui doivent donner des signaux et inciter leurs sous-traitants à s'engager. C'est la condition de la réussite.

Pour sa part, le conseil régional est prêt à consacrer un million d'euros pour aider les PME dans leur gestion de ressources humaines, aider un groupement d'employeurs et la création d'un GEIQ, soutenir une plate-forme d'évocation, financer des actions d'orientation et de préqualification pour les publics éloignés de l'emploi, et favoriser l'information sur les métiers de la métallurgie et sur la formation professionnelle.

Le conseil régional et l'État ont décidé de mettre en place des structures pour ce projet : un comité de pilotage avec un chargé de mission financé par la région, plusieurs commissions et groupes de travail techniques et une commission paritaire chargée d'émettre des avis en continu sur le fonctionnement de ce projet.